



Itinéraire d'une proposition de loi

Légiférer. Comment se fabrique la loi en France? Le texte sur le « Devoir de vigilance des multinationales » montre que la coopération entre les élus et la société civile peut porter du fruit. Élaborée par des ONG, des syndicats, des chercheurs et des élus, il est porté par le député PS Dominique Potier.

repères

Devoir de vigilance, les points clés

La proposition de loi sur le devoir de vigilance concerne les sociétés de plus 5 000 salariés dont le siège est sur le territoire français ou les sociétés de plus de 10 000 salariés dont le siège est à l'étranger.

Ces entreprises devront se doter de mesures de vigilance raisonnable pour identifier et prévenir les risques d'atteintes aux droits humains, les dommages corporels ou environnementaux graves et les risques sanitaires résultant des activités de la société, de ses filiales ainsi que des sous-traitants et des fournisseurs.

En cas de non-respect de ces obligations, la responsabilité civile de la société peut être engagée. Si la preuve d'un préjudice est apportée, le juge peut ordonner sa réparation et prononcer une amende allant jusqu'à 10 millions d'euros.

faites aux travailleurs du Bangladesh, deuxième pays exportateur de textile après la Chine. Ateliers insalubres, horaires impossibles, cadences infernales, exploitation des enfants, salaires de misère : les 4 500 usines du pays fonctionnent sans contrôle, sous la pression des groupes étrangers qui réalisent des marges considérables.

Six mois après cet épisode meurtrier, la réponse, en préparation depuis 2012, s'organise en France sous forme d'une proposition de loi (PPL) déposée au bureau de l'Assemblée nationale par les quatre groupes de la majorité. L'objectif : obliger les sociétés donneuses d'ordre à se doter d'un plan de vigilance sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Et ouvrir, en cas de manquement à cette obligation, la possibilité de les sanctionner pénalement. « Parce que seule la menace du juge peut contrecarrer l'appât du gain de ces multinationales qui bénéficient jusque-là d'une impunité totale », résume William Bourdon, avocat, président fondateur de l'association Sherpa.

Cette prise de conscience va d'abord germer dans la société civile, parmi les ONG confrontées aux scandales nés des pratiques de grands groupes. En 2009, lors des élections européennes, le CCFD-Terre solidaire et Oxfam lancent ainsi une campagne pour dénoncer les « sociétés à irresponsabilité illimitée » afin de sensibiliser l'opinion et les responsables poli-

Dominique Potier se propose pour élaborer une nouvelle version du texte qui aurait l'approbation de l'exécutif.

tiques au problème. En 2012, lors de la présidentielle, le CCFD récidive avec la publication de son « Pacte pour une Terre solidaire » où figure, parmi 16 propositions, une mesure pour réguler l'activité des multinationales.

« Notre action a d'abord pour cible les pouvoirs publics garants

« Sur les questions fiscales, sociales, environnementales, le combat le plus essentiel est de faire primer l'intérêt général sur les intérêts privés. »

Pascal Durand, eurodéputé, groupe Verts/ALE

du respect des droits humains. La stratégie consiste à trouver des relais auprès des élus, locaux ou nationaux, pour réformer le système de l'intérieur », précise Carole Peychaud, coordinatrice du Forum citoyen pour la RSE, collectif d'une trentaine d'organisations, dont le CCFD-Terre solidaire.

Ce plaidoyer va s'avérer payant puisque le candidat Hollande inscrit la proposition à son programme, tandis que 65 parlementaires s'engagent, dans la foulée, à faire avancer l'idée au plan législatif. À la fin de 2012, un « cercle parlementaire » est créé sous l'impulsion de Danielle Auroi, députée Verts, et de Dominique Potier, élu PS et actuel rapporteur du texte.

« Il s'agissait d'une structure hybride, mêlant militants des ONG, syndicalistes, chercheurs et politiques invités à coproduire une base juridique pour défendre la dignité humaine face à des entités sans frontières », se souvient ce dernier.

Pour Dominique Potier, ancien agriculteur bio en coopérative, militant associatif de toujours et fondateur du think tank Esprit ci-

vique, partager ce combat est une évidence. « Face à une mondialisation qui bouleverse tout, notre job, à nous politiques, est de redonner du sens. Pour cela, nous devons, humblement, nous mettre à l'écoute de la société civile et chercher ensemble les voies pour bâtir un monde plus humain », plaide-t-il.

Un travail qui demande persévérance comme la suite va le montrer. La première version de la PPL sur le devoir de vigilance des multinationales, présentée à la fin de 2013, déclenche en effet la réaction des organisations patronales, Medef et Afep en tête. Ceux-ci font savoir tout le mal qu'ils pensent d'un texte jugé « source d'insécurité juridique » pour les entreprises. À Bercy, on tarde à se prononcer. Le groupe EELV décide de ne plus attendre et fait inscrire l'examen de la PPL à l'ordre du jour de l'Assemblée le 29 janvier 2015. Le gouvernement demande son renvoi en commission, arguant de « difficultés juridiques et pratiques ».

Pour éviter que le texte soit enterré sous la procédure, Dominique Potier se propose pour élaborer une nouvelle version qui aurait cette fois l'approbation de l'exécutif. En quelques jours, une version 2 est rédigée, sans doute moins ambitieuse, mais à laquelle Bercy a promis de ne pas s'opposer. « En politique, il faut savoir faire des compromis pour préserver l'essentiel, ce qui est le cas de ce texte », remarque, pragmatique, l'élu socialiste.

La bataille n'en est pas pour autant terminée. Adopté à l'unanimité en première lecture par les députés en mars 2015, rejeté, dans un climat tendu, par le Sénat en novembre, le texte a passé l'étape de la deuxième lecture à l'Assemblée en mars 2016. La procédure veut qu'il soit à nouveau soumis aux sénateurs. « Mais quand ? On voit bien que nos adversaires jouent la montre », dénonce Carole Peychaud. « La balle est dans le camp de l'exécutif. Renoncer maintenant, ce serait accrédi-ter l'idée que les politiques sont impuissants face à une mondialisation sans foi ni loi », prévient Dominique Potier, avant d'ajouter : « Sans ce texte, le bilan de ce mandat serait décevant. » Message transmis à l'Élysée.

Antoine d'Abbundo

**Dans l'œil
du collectif
French Politics**

Chaque jour, un photographe offre son regard sur la vie politique.
<http://galleries.french-politics.com/>

Débat sur la déchéance de nationalité, Assemblée nationale, 9 février 2016

Les lieux sacrés de la démocratie sont ceux sur lesquels les preneurs d'images sont les moins bien acceptés. Dans l'hémicycle, depuis toujours, ce sont les

mêmes axes qui sont imposés aux photographes ou aux caméras officielles. Prise durant une interruption de séance, cette photo est théoriquement interdite. L'huissier chargé de nous surveiller me l'a aimablement rappelé.»

Jean-Claude Coutausse

Sur la-croix.com
Témoignage vidéo Estelle, militante communiste:
« Je me suis engagée pour défendre le droit des salariés. »



L'implication des députés passée au crible

Pour mieux comprendre et évaluer l'activité des élus, le site associatif **NosDéputés.fr** propose six critères objectifs. À chaque citoyen, ensuite, de se faire son opinion.

C'est le triste spectacle d'un hémicycle au trois quarts vide qu'offre l'Assemblée nationale ce lundi 8 février, 22 heures, lorsque l'article 1 du projet de révision visant à graver l'état d'urgence dans la Constitution est voté par 103 voix pour, 26 contre et 7 abstentions. Le compte est vite fait : sur les 577 députés, 441 ont déserté le Palais-Bourbon malgré la solen-

nité du moment. Si l'événement peut choquer, il ne reflète que partiellement la vie de l'Assemblée et le travail au quotidien des élus.

Mais comment évaluer les députés ? Peut-on distinguer les bons des mauvais élèves ? Les plus présents sont-ils les plus impliqués ? Les plus médiatiques, les plus efficaces ? Plutôt que d'établir un palmarès discutable, le collectif Regards citoyens met à disposition des citoyens, depuis 2010, les données publiques concernant l'activité des parlementaires.

Le site **NosDéputés.fr** détaille six catégories – semaines de présence, travail en commission, nombre d'interventions, d'amendements, de rapports, de ques-

La dernière mise à jour révèle les « performances » moyennes des groupes et celles, spécifiques, de chacun des élus.

tions – qui permettent de se faire une idée objective, même si elle est incomplète, du travail réellement fourni par les élus. La dernière mise à jour, au 21 mai, révèle ainsi les « performances »

moyennes des cinq groupes et des non inscrits comme celles, spécifiques, de chacun des élus.

Au cours des douze mois écoulés, la palme de l'assiduité revient à Régis Juanico (PS, Loire) qui a siégé 40 semaines. Lionel Tardy (LR, Haute-Savoie), comptabilise, lui, 186 réunions en commission, mais cède sa place à Patrick Bloche (PS, Paris) pour le nombre d'interventions. David Habib (PS, Pyrénées-Atlantiques) serait-il le bavard ? Il totalise le record de prises de parole longues ou courtes (1 248 et 5 861). Thierry Lazaro (LR, Nord) préfère les questions écrites : il en a rédigé 1 662. Quant à Valérie Rabault (PS, Tarn-et-Garonne), elle mérite une mention

spéciale pour les 15 rapports à son actif. Enfin, il faudra attendre la fin de la session pour départager Joël Giraud (PRG, Hautes-Alpes) et Thierry Mariani (LR, Français hors de France) qui comptabilisent 14 questions orales chacun.

Si les députés ont pour mission essentielle de « voter la loi », le site ne fournit pas d'information sur ce sujet, les données de participation individuelle n'étant rendues publiques que partiellement ou sous forme agrégée. Preuve que la transparence peut encore être améliorée.

Antoine d'Abbundo

Demain Entretien
avec Jean-Pierre Raffarin